

## CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

---

SEANCE DU 16 DECEMBRE

VOTE PAR VOIE DEMATERIALISEE

LE 22 DECEMBRE 2020

---

DÉLIBÉRATION N° 2020-34

---

### **Avis relatif au projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 08 octobre 2018 fixant les règles générales de détention des animaux d'espèces non domestiques**

---

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature,

Le **CNPN** émet un **avis favorable** (17 favorables, 0 défavorable, 1 abstention) au projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 08 octobre 2018 fixant les règles générales de détention des animaux d'espèces non domestiques.

Le président du Conseil national de la  
protection de la nature,



Serge MULLER